

---

# COMPTE-RENDU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31.05.2021**

---

**Conseillers en exercice** : Annick AUBIN (P\*), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (P), Bruno BOURGEOIS (E\* – pouvoir à Catherine ROBIN), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (P), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (P), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P), Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Aude MARTY (P), David MOIZAN (E – pouvoir à Annick AUBIN), Sandrine NOGUES (P), Michel DUAULT (P), Chantal PERSAIS (P), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Bénédicte ROLLAND (E – pouvoir à Murielle DOUTÉ-BOUTON), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P).

\*P=Présent

\*E=Excusé

**Secrétaire de séance** : Audrey GRUEL

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Le compte-rendu du Conseil de Communauté du 26 avril 2021 est validé à l'unanimité.

**ORGANISATION COMMUNAUTAIRE**

Rapporteur : Bernard ETHORÉ

## **1. Ressources humaines – Chef.fe de projet « Petites Villes de Demain » : Recrutement d'un contrat projet**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3 et 34,*

*Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique*

*Vu le budget communautaire,*

*Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité*

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Par délibération du 26 avril 2021, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer la convention d'adhésion au programme national « Petites Villes de Demain ».

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026. Deux communes de notre territoire sont concernées : Bréal-sous-Montfort et Plélan-le-Grand, en candidature groupée.

Le programme s'articule autour de trois piliers :

- **Le soutien en ingénierie** pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes des collectivités, la mobilisation des acteurs locaux de l'ingénierie, ou encore le financement d'études et de diagnostics (AMO) tant sur le plan stratégique que sur des actions opérationnelles.
- **Des financements sur des mesures thématiques ciblées** mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place permettant ainsi à l'État et à ses partenaires d'apporter une réponse précise à chaque besoin spécifique.
- **L'accès à un réseau** grâce au Club des Petites Villes de Demain

Compte-tenu de l'enjeu de ce programme, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de Brocéliande recrute un agent sous contrat de projet d'une durée de 3 ans pour accompagner les communes lauréates et ainsi :

- **Participer à la conception du programme « PVD » et en définir sa programmation :**
  - Recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux;
  - En lien étroit avec le comité de pilotage, l'équipe-projet et le cas échéant le futur manager du commerce, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
  - Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, animation-concertation ;
  - Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
  - Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU\*...)
- **Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :**
  - Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires des Villes.
  - Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globales ;
  - Mettre en œuvre et animer une ou plusieurs OPAH-RU à l'échelle communautaire (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
  - Suivre les marchés publics pour le choix des prestataires ;
  - Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
  - Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations.

- 
- **Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :**
  - Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
  - Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
  - Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
  - Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.
- **Contribuer à la mise en réseau national et local :**
  - Participer aux rencontres et échanges
  - Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques
  - Assurer la veille technique, réglementaire et juridique sur tous les sujets relatifs à la revitalisation des centres.

La convention d'adhésion au programme national « Petites Villes de Demain » prévoit un financement du poste de chef de projet par trois partenaires : l'ANCT, la Banque des territoires et l'ANAH.

Toutes les collectivités et leur(s) groupement(s) éligibles à l'aide peuvent bénéficier d'une subvention de 75% du coût du poste. Le plafond maximum de l'aide dépend du projet d'amélioration de l'habitat. Si une ou plusieurs collectivités et de leur EPCI sont engagées dans une opération complexe d'aménagement de l'habitat (type OPAH-RU ou OPAH-CD), alors le plafond de l'aide est de 55 000 €. Si non le plafond s'élève à 45 000 €.

Après échange au sein du Bureau communautaire élargi aux maires, il est proposé que les 25% restants soient pris en charge par la Communauté de communes de Brocéliande.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation de l'opération pour lequel le contrat a été conclu.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de chef de projet « Petites Villes de demain » à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 37,5 / 35<sup>ème</sup>. L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique A.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum majoré de 480.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

- d'**AUTORISER** la création, dès caractère exécutoire de la délibération, un poste non permanent de catégorie A dans le cadre d'emploi des attachés ou des ingénieurs pour une durée de 3 ans, renouvelable dans la limite maximale de 6 ans, à compter de la date de recrutement pour assurer les missions telles que décrites ci-dessus
- d'**INDIQUER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la collectivité
- de **PROCÉDER** à la modification du tableau des effectifs
- d'**AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**ACTION SOCIALE**

Rapporteur : **Françoise KERGUELEN**

**2. Construction d'un établissement d'accueil du jeune enfant à Bréal-Sous-Montfort : validation du projet, signature des marchés de travaux et autorisation de lancement de la phase travaux, sollicitation des subventions**

*Vu l'arrêté préfectoral du 20 avril 2018 autorisant la Communauté de Communes de Brocéliande à prendre la compétence « Création, gestion, aménagement et entretien de l'ensemble des équipements publics d'accueil en matière de petite enfance »*

*Vu la délibération de la Communauté de Communes de Brocéliande n°2019-145 en date du 16 décembre 2019, portant sur la validation du projet de création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants communautaire et sur le lancement des études de maîtrise d'œuvre.*

*Vu la délibération de la Communauté de Communes de Brocéliande n°2020-132 en date du 14 décembre 2020, portant sur la validation de l'avant-projet définitif du projet de création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants communautaire et la sollicitation des subventions afférente.*

Madame la Vice-présidente en charge de l'action sociale rappelle que depuis juin 2020, le GROUPEMENT QUINZE ARCHITECTURE (35000 RENNES) - ECO2L (35200 RENNES) - BUREAU D'ÉTUDES HINOKI (35150 AMANLIS) - SARL FLEC (35410 CHATEAUGIRON) - ABI STRUCTURE (56000 VANNES) - LES MONOMANIES (35700 RENNES), a mené une mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants à Bréal-sous-Montfort.

Madame Buron et Monsieur Bonnin, chargés du projet chez Quinze Architecture, ont présenté le projet (Phase PRO) le 12 avril 2021 aux membres du comité de pilotage créé pour le suivi de ce projet. Le projet a également été évoqué en commission Action sociale le 13 avril 2021, ainsi qu'en bureau communautaire du 10 mai 2021.

Les grandes lignes du projet sont les mêmes que celles présentées le 14 décembre dernier à l'occasion de la validation de l'avant-projet définitif :

- Un espace communautaire :
  - o Un établissement d'accueil de jeunes enfants d'une capacité de 24 places à Bréal-sous-Montfort
  - o Permanences administratives RPAM, Permanences PMI
- Un espace communal pour accueillir des acteurs petite enfance : Espace jeux du RPAM, Lieu d'accueil enfant-parent (LAEP) communautaire, interventions PMI, associations locales petite enfance ...

Les surfaces du bâtiment d'un total de 482 m<sup>2</sup> (hors extérieurs) seront réparties de la façon suivante :

- Un multi-accueil de 332 m<sup>2</sup>
- Une salle communale d'animation petite enfance de 60 m<sup>2</sup>
- Des locaux communs et espaces de circulation pour 62 m<sup>2</sup>
- Deux bureaux (permanences, PMI, Médecins référents, coordination petite enfance) pour 28 m<sup>2</sup>
- Des espaces extérieurs (parvis, cours, espaces techniques) pour 253 m<sup>2</sup>

Ce Bâtiment destiné à la petite enfance, dont l'ouverture est envisagée en septembre 2023 compte tenu de l'actualisation du planning des travaux, pendra place sur l'îlot du Châtelet situé rue du Lieutenant Queen à Bréal-sous-Montfort. L'aménagement de cet espace qui accueillera notamment le pôle entrepreneurial de Brocéliande

(PEB) construit par la Communauté de Communes de Brocéliande, et a fait l'objet d'un permis d'aménager délivré en novembre 2020.

Le programme de construction de l'établissement d'accueil de jeunes enfants mentionne la volonté de mise en œuvre d'un système de production d'énergie renouvelable, comme pour le PEB (Pôle Entrepreneurial en Brocéliande). Ce projet d'implantation d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le toit est inclus dans le projet tel qu'il a été présenté en phase PRO.

Le coût des travaux validés en phase APD (avant-projet définitif) pour un montant de 1 112 400 € HT a été actualisé avec l'ajustement de coût de matériaux, des éléments affinés pour les aménagements intérieurs et la pose de panneaux photovoltaïques impliquant une mise en œuvre plus complexe au niveau de l'étanchéité (surcoût étanchéité 21 300 €).

Afin de mener ce projet, la Communauté de Communes de Brocéliande a sollicité des subventions comme présentées dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous, auprès du conseil Départemental, de la Région Bretagne et de l'Etat, en complément des aides financières à l'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'une participation par la Commune de Bréal-sous-Montfort pour la salle communale.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est présenté dans le tableau ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AU 10/05/2021 - PHASE PRO				
Création d'un EAJE à Bréal-sous-Montfort				
DEPENSES		RECETTES		
<b>Construction - Travaux</b>	<b>Montants HT</b>	<b>Aides financières CAF 35</b>	<b>Montants</b>	<b>%</b>
Estimation travaux	1 153 365 €	CAF 35-Soutien Investissement/pl	360 000 €	20,93%
VRD Travaux	257 787 €	CAF 35 - Soutien Invest-G.œuvre	48 000 €	2,79%
Aménagement cour - Sud (option)	10 100 €	CAF 35 - Soutien Invest-Certif DD	48 000 €	2,79%
		CAF 35 - Soutien Espace jeux	22 065 €	1,28%
		CAF 35 - Soutien Séances LAEP	2 590 €	0,15%
<b>Sous-total travaux</b>	<b>1 421 252 €</b>	<b>Sous-total Aides fin CAF</b>	<b>480 655 €</b>	<b>27,95%</b>
<b>Etudes</b>		<b>Subventions</b>	<b>Montants</b>	<b>%</b>
Maître d'œuvre*	185 000 €	Conseil Départemental-V2/M-Acc	232 849 €	13,54%
Mission SPS	4 300 €	Région-Contrat Partenariat/ensBât	100 000 €	5,81%
Mission contrôle technique	7 200 €	Etat - DSIL / ensBât	300 000 €	17,44%
Etude géotechnique	3 000 €	Etat - DETR / ensBât	100 000 €	5,81%
Levé topographique	2 000 €	<b>Sous-total subventions</b>	<b>732 849 €</b>	<b>42,61%</b>
Etudes VRD	22 135 €	<b>Autres participations</b>	<b>Montants</b>	<b>%</b>
		Participation Commune Bréal-sous-	97 742 €	5,68%
		déduction faite des subventions		
<b>Sous-total Etudes</b>	<b>223 635 €</b>	<b>Sous-total autres participations</b>	<b>97 742 €</b>	<b>5,68%</b>
<b>Autres</b>		<b>Auto-financement</b>	<b>Montants</b>	<b>%</b>
Mobiliers et équipements	75 000 €		408 641 €	23,76%
<b>Sous-total Achat</b>	<b>75 000 €</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>1 719 887 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 719 887 €</b>	<b>100%</b>

Le Conseil communautaire est informé que le bureau communautaire réuni le 10 mai 2021 a émis un avis favorable à la présentation du projet en phase PRO, incluant la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du futur

bâtiment destiné à la petite enfance, présentant un montant total de coût des travaux hors aménagements, études, options et équipements à 1 153 365 € HT.

Après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 1 abstention (Eric FERRIERES), le conseil décide :

- de **VALIDER** le programme de travaux tel que présenté au titre de la phase PRO du projet ainsi que l'estimation prévisionnelle définitive des travaux établis par le cabinet Quinze Architecture
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter toutes subventions afférentes à ce projet sur la base du montant prévisionnel définitif des travaux présentés ci-dessus
- d'**AUTORISER** la consultation des entreprises selon une procédure adaptée et le lancement des travaux
- d'**AUTORISER** le Président à opérer le choix des entreprises et à signer les marchés de travaux correspondants
- d'**AUTORISER** le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce projet.

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE – MOBILITÉ EMPLOI – GRAND CYCLE DE L'EAU**

Rapporteur : Murielle DOUTÉ-BOUTON

### **3. Plan-Climat-Air-Energie territorial (PCAET) : validation de la stratégie simplifiée**

*Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) promulguée le 17 août 2015*

*Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)*

*Vu l'arrêté du 4 août 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial*

*Vu la délibération n° 2016-40 du Conseil Syndical du Pays de Brocéliande en date du 20 décembre 2016 fixant les modalités d'élaboration et de gouvernance du Plan Climat Air Energie Territorial*

*Vu la délibération n°2017-003 de la Communauté de Communes de Brocéliande approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande pour permettre de lui confier l'élaboration du PCAET sous forme de prestations de service*

*Vu la délibération n°2017-085 du Conseil communautaire en date du 10 juillet 2017 relative au lancement de l'étude du Plan Climat Air Energie Territorial*

*Vu la délibération n°2019-045 du Conseil communautaire en date du 13 mai 2019 validant les finalités en matière de climat/air/énergie du PCAET,*

*Vu la délibération n°2021-008 du Conseil communautaire en date du 25 janvier 2021 relative à la relance de la coopération entre les EPCI et le Pays de Brocéliande pour la finalisation du Plan Climat Air Energie Territorial,*

Madame la Vice-présidente en charge de la transition écologique, de la mobilité et du grand cycle de l'eau rappelle que les trois conseils communautaires de Brocéliande, Montfort et Saint-Méen-Montauban ont décidé de confier au Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande l'élaboration du diagnostic et de la stratégie commune d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et de son Evaluation Environnementale et Stratégique (EES).

Les instances de gouvernance mises en place pour y parvenir ont évolué depuis le nouveau mandat. Ainsi, dès janvier 2021, les trois collectivités se sont accordées sur un scénario de construction du plan d'actions qui soit « à minima efficace et pragmatique », visant un dépôt du document dans un délai court (fin d'année 2021), mais répondant aux objectifs réglementaires et permettant la mise en place d'actions significatives.

Pour cela, l'écriture des plans d'actions communautaires se fonde sur une réflexion à la fois à l'échelon communautaire via une instance propre à chaque EPCI (la commission transition écologique, mobilité et grand cycle de l'eau pour la CC de Brocéliande) et sur une commission PCAET, mise en place à l'échelle du Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande.

La méthodologie ainsi adoptée pour finaliser le Plan Climat Air Energie Territorial pour la fin de l'année 2021 propose un premier stade de validation des EPCI, à savoir : **Simplifier la stratégie globale du plan climat** (reformulation via une classification par items) pour la rendre plus accessible et compréhensible par tous. Cette simplification permettra de faciliter le travail technique de suivi des objectifs du territoire (indicateurs).

La version finale de la stratégie simplifiée issue du travail de la commission PCAET à l'échelle du Pays de Brocéliande est jointe en annexe. Elle se compose de la manière suivante :

- **7 orientations** (titres en rose dans le document annexé) qui constituent l'armature principale de la stratégie. Elles permettent de visualiser clairement les domaines d'actions du Plan Climat.
  - **Bâti et équipements**
  - **Mobilités**
  - **Energies renouvelables**
  - **Agriculture et filière Bois**
  - **Eco-responsabilité**
  - **Adaptation et résilience**
  - **Gouvernance et évaluation**
- **Des axes de travail par orientation** (titres en vert) pour mieux cibler le-s secteur-s d'actions.
- **Des mesures à prendre** (titres en bleu) correspondant aux grandes familles d'actions possibles.
- **Des exemples d'actions à mettre en place**, sous forme de liste à puces, permettant d'illustrer les mesures et de mieux comprendre les moyens possibles d'agir. Ces exemples ne sont ni exhaustifs, ni validés en tant qu'actions à mener sur le territoire

Chacune de ces orientations comprend un panel d'items de suivi qui permettront à la fois d'évaluer l'efficacité des actions et de donner une trajectoire au territoire en matière d'évolution des effets / impacts du changement climatique sur la durée du document (6 ans).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

- de **VALIDER** la stratégie simplifiée proposée.

**4. Projet de réalisation d'un plan de mobilité simplifié - Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) France Mobilités Territoires de Nouvelles Mobilités Durables TENMOD : autorisation de dépôt de candidature**

*Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-130 en date du 14 décembre 2020*

Madame la Vice-présidente en charge de la transition écologique, de la mobilité et du grand cycle de l'eau informe que l'AMI TENMOD (Appel à Manifestation d'Intérêt Territoire de Nouvelles Mobilités Durables) de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) vise à planifier et à développer de nouvelles solutions de mobilités dans les territoires peu denses.

Il est structuré selon deux axes :

Axe	Financement
1 – Stratégies et planification de la mobilité	aide financière d'un montant maximal de <b>30 000€</b> , dans la limite d'un soutien de l'ADEME (max. 50 % des coûts éligibles)
2 - Expérimentation et évaluation de solutions / services de mobilité / démobilité	aide financière d'un montant maximal de <b>100 000€</b> dans la limite d'un soutien de l'ADEME (max 50 % des coûts éligibles.)

Ainsi, cet AMI permet d'avoir un soutien financier et un soutien en ingénierie de l'ADEME et du CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement).

### Contexte / objectifs de la candidature

La mobilité du quotidien est une priorité du Gouvernement qui l'a inscrite dans la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) promulguée le 24 décembre 2019.

Dans ce cadre, le conseil communautaire s'est positionné favorablement à la prise de compétence mobilité lors de la séance du 14 décembre 2020, à l'unanimité. L'enjeu consiste désormais à définir le champ d'intervention de la Communauté de Communes de Brocéliande sur cette thématique.

Dans le cadre du programme d'actions du développement durable, délibéré en conseil communautaire le 06 novembre 2017, une des priorités identifiées s'est portée sur la réalisation d'un plan de mobilité intercommunal. En effet, la part modale majoritaire et très élevée de l'automobile dans les déplacements du territoire, associée à une densité relativement faible du fait du caractère rural de la communauté, conduisent à porter une réflexion approfondie sur les différents types de mobilité, intégrant par ailleurs le projet déjà engagé de liaisons cyclables inter bourgs.

En concertation avec les différents acteurs et partenaires sur le sujet de la mobilité (habitants, communes, EPCI voisins, Pays de Brocéliande, Département, Région, ...) la Communauté de communes de Brocéliande a réalisé, au premier semestre 2021, un **diagnostic territorial** permettant d'identifier les contours de cette nouvelle compétence et de poser les enjeux territorialisés des déplacements sur le territoire.

Le présent appel à projet permet de mobiliser concrètement les financements nécessaires à la poursuite de cet engagement communautaire, en déployant dans un premier temps **une stratégie de planification de la mobilité concertée et illustrée par un plan de mobilité rural** et dans un second temps, la **mise en place d'expérimentations concrètes pour aboutir à une mobilité durable, adaptée aux besoins du territoire.**

La mobilité apparaît aujourd'hui comme un sujet essentiel dans la planification et l'organisation de la vie sociale sur le territoire. En collaboration étroite avec les communes et les acteurs de la mobilité, cette démarche vise ainsi à **s'inscrire dans une dimension globale, transversale** aux autres programmes déployés sur le territoire et notamment la mise en œuvre du PLU intercommunal, l'élaboration du PCAET et la préservation/promotion de la biodiversité.

### Les projets portés dans le cadre de cette candidature portent sur les éléments suivants :

Le **recrutement d'un.e chargé.e de mission mobilité**, est essentiel pour suivre qualitativement ce projet et garantir la transversalité des projets entre les différents services.

Ce.tte référent.e aurait en charge l'élaboration et le suivi d'un plan de mobilité simplifié et serait appuyé pour y parvenir par un **prestataire extérieur spécialisé, chargé également de l'animation locale et de la concertation.**

Les solutions déployées et leur évaluation résulteront de ce travail mais certaines actions émergent déjà comme des actions à engager à court/moyen terme. Il s'agit essentiellement de la **desserte des communes actuellement non desservies par les transports en commun (Maxent et Saint-Péran)**, d'un programme de **déploiement de promotion du covoiturage** pour limiter les flux motorisés, notamment dans le cadre des déplacements domicile-travail, de **formations à « l'écomobilité »** (par exemple savoir se déplacer à vélo selon les secteurs ou les publics



concernés) ou encore du **déploiement de solution de « démobilité »** (coworking, télétravail, déplacements des services et du commerce sur le territoire).

### Calendrier prévisionnel

La date limite des candidatures est fixée au 30 mai 2021. La réponse sera connue en septembre.

Pour la collectivité, le démarrage du projet va consister au recrutement d'un.e chargé.e de mobilité et à la sélection du prestataire, en appui au projet. Le calendrier se déclinera de la manière suivante :

- **Phase n°1** : Plan de mobilité simplifié et suivi / accompagnement des actions déjà engagées (Septembre 2021 à Septembre 2022 – 12 mois)
- **Phase n°2** : Déploiement des actions (Septembre 2022 à Septembre 2024 – 24 mois)

### Subvention demandée

Pour ce projet estimé à 312 000 € TTC, la collectivité sollicite une aide financière de l'ADEME pouvant aller jusqu'à 130 000 € TTC via le présent appel à projet, correspondant à 41 % du budget du projet. Compte tenu des autres financements potentiels, l'autofinancement minimum de la collectivité s'élève de fait à 157 000 €, répartis sur 36 mois et 4 années budgétaires.

		Dépenses	Recettes	
Stratégie et planification de la mobilité	Chargé.e de mission mobilité	40 000,00 €	ADEME	30 000,00 €
	Plan de mobilité simplifié	40 000,00 €	Région	10 000,00 €
			<i>Autofinancement</i>	<i>40 000,00 €</i>
Expérimentation et évaluation de solutions de mobilité / démobilité	Chargé.e de mission mobilité	80 000,00 €	ADEME	100 000,00 €
	Desserte pour les communes de Maxent et St-Péran	100 000,00 €		
	ECOV	25 000,00 €	VTA	15 000,00 €
	Ehop	9 000,00 €	<i>Autofinancement</i>	<i>117 000,00 €</i>
	Promotion de la démobilité	10 000,00 €		
	Formations à l'écomobilité	8 000,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>312 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>312 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

- d'**AUTORISER** la collectivité à s'engager vers la réalisation d'un Plan de mobilité simplifié et à une réflexion sur des solutions expérimentales pour promouvoir une mobilité plus durable et en adéquation avec la transition écologique du territoire, via le dépôt d'un dossier de candidature répondant aux exigences de l'Appel à manifestation d'intérêt « territoires de nouvelles mobilités durables »,
- d'**AUTORISER** le Président à réaliser la demande de subvention auprès des financeurs dudit Appel à Manifestation d'Intérêt et à signer tout document afférent.

## 5. Aménagement de liaisons cyclables inter-bourgs pour les usages du quotidien : validation de l'avant-projet (AVP) – validation du projet (PRO) pour la fourniture et les travaux de pose de mobiliers

*Vu le code de la commande publique et notamment l'article R.2123-1 régissant les procédures adaptées*  
*Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-045 en date du 29 juin 2020*

Madame la Vice-présidente en charge de la transition écologique, de la mobilité et du grand cycle de l'eau rappelle que la Communauté de communes de Brocéliande, a confié au cabinet 2LM (44690 LA HAYE FOUASSIERE) une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de liaisons cyclables inter-bourgs pour les usages du quotidien sur le territoire de la communauté de communes de Brocéliande.

Le maître d'œuvre a remis un avant-projet concernant l'ensemble de l'opération.

S'ils sont réalisés avant novembre 2021, les travaux relatifs au mobilier (abris-vélos et attaches-vélos) peuvent faire l'objet d'un financement dans le cadre du programme ALVEOLE porté notamment par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. **Ainsi, il est proposé de réaliser les travaux relatifs au mobilier dans un premier temps. A cet effet, la maîtrise d'œuvre a établi un projet pour le mobilier.**

Le projet de l'ensemble de l'opération vous sera présenté lors d'une prochaine séance lorsqu'il sera réalisé par le maître d'œuvre.

### Présentation de l'avant-projet (phase AVP)

Pour rappel, le projet de liaisons cyclables inter-bourgs pour les usages du quotidien a été pensé et conçu comme un projet à visée opérationnelle destiné à mettre en avant les liaisons cyclables empruntant des routes existantes afin d'encourager la pratique du vélo.

Après la confirmation de la volonté politique de poursuivre la démarche engagée par la communauté de communes à l'occasion du séminaire mobilité du 17 novembre 2020, de nombreuses visioconférences ont été organisées avec les communes du territoire en présence des élus, du bureau d'étude et de la Communauté de Communes de Brocéliande pour mettre à jour les itinéraires et positionner les abris vélos aux points de départ/arrivée sur chaque commune. Le cas échéant, des déplacements sur sites ont été organisés pour aboutir à une mise à jour du projet.

Un second séminaire a été organisé le 18 mars dernier, présentant le résultat de ces études et confirmant le déploiement de la première tranche des travaux portant sur les 2 circuits prioritaires à savoir : circuit n°1 – Saint-Péran/Plélan-le-Grand/Treffendel (14 400ml) circuit n°2 – Saint-Thurial/Bréal-sous-Montfort (6 300 ml).

L'estimation prévisionnelle des travaux établie par le maître d'œuvre est de 392 994 euros Hors Taxes, avec la répartition suivante :

- Circuit n°1 : 280 000,00 euros hors taxes
- Circuit n° 2 : 55 000,00 euros hors taxes
- Mobiliers (abris et attaches vélos) : 57 994,00 euros hors taxes

Il convient de préciser que ces estimations englobent à la fois la signalétique horizontale et verticale, les aménagements de sécurité et les aménagements de voirie adaptés selon la typologie du terrain.

## Présentation du projet (phase PRO) pour la fourniture et les travaux de pose de mobiliers

A l'occasion des deux séminaires précédemment cités, il a été convenu que la Communauté de Communes de Brocéliande finance un abri vélos avec quatre attaches vélos par commune.

Dans une démarche collaborative, chaque commune a été sollicitée pour définir le type d'abri attendu et sa localisation.

Trois types de modèles sont retenus :

- un modèle mixte "bois-métal" ;
- un modèle "métal" ;
- un modèle "bois".

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

- de **VALIDER** l'élément AVP des travaux correspondant à la première tranche du projet de liaisons cyclables (circuits 1 et 2) ;
- de **VALIDER** le PRO limité au mobilier ;
- de **VALIDER** l'estimation prévisionnelle des travaux correspondants à ces éléments ;
- d' **AUTORISER** le Président à solliciter les financeurs potentiels et à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

## PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE – MUTUALISATION

Rapporteur : Gérard Berrée

### 6. Viabilisation de l'îlot du Châtelet à Bréal-sous-Montfort : validation d et d'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) 35es études détaillées et sollicitation de l'engagement des travaux d'extension du réseau électrique

*Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-135 du 18 novembre 2019 autorisant la signature du procès-verbal de mise à disposition du foncier communal situé à Bréal-sous-Montfort*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-114 du 12 octobre 2020 validant le programme de travaux au titre de l'Avant-Projet Définitif, validant le plan de financement prévisionnel et autorisant le Président à solliciter toutes subventions afférentes à cette opération*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-125 du 16 novembre 2020 adoptant l'opération d'aménagement de l'îlot du Châtelet à Bréal-sous-Montfort, validant les études de projet ainsi que l'estimation prévisionnelle définitive des travaux, autorisant la consultation des entreprises selon une procédure adaptée et le lancement des travaux*

Monsieur le Vice-président en charge du patrimoine communautaire et de la mutualisation informe que le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine a réalisé une étude détaillée concernant des travaux d'extension du réseau électrique haute tension / basse tension et du réseau d'éclairage public pour l'aménagement de l'îlot du châtelet à Bréal sous Montfort.

Le projet consiste :

- 1/ en la réalisation de travaux d'extension du réseau Haute tension pour alimenter 2 transformateurs, l'un situé à équidistance du Pôle Entrepreneurial et du Pôle Enfance, l'autre situé aux abords de la résidence de services seniors.
- 2/ en la réalisation de travaux d'extension du réseau d'éclairage public, sur l'îlot du Châtelet, 27 candélabres équipés de luminaire à leds seront disposés selon la réglementation en vigueur.

Les coûts à la charge de l'EPCI pour la totalité de l'Opération s'élèvent à **41 912,97 H.T**

L'estimation globale de l'opération est la suivante :

### Estimation globale de l'opération Réseau électrique – Eclairage public

#### Travaux sur le réseau électrique

Détail des modalités financières	
1. BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	8 140,74 €
2. TAUX SDE	40,00 %
4. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	3 256,30 €
7. MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	4 884,44 €

#### Travaux sur le réseau d'éclairage public

Détail des modalités financières – 1 <sup>ère</sup> phase	
1. BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	14 413,27 €
2. TAUX SDE	20,00 %
4. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	28 82,65 €
7. MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	11 530,62 €
Détail des modalités financières – 2 <sup>ème</sup> phase	
1. BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	31 872,39 €
2. TAUX SDE	20,00 %
4. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	6 374,48 €
7. MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	25 497,91 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

- de **VALIDER** l'étude détaillée produite par le Syndicat Départemental d'Energie 35 correspondant à des travaux d'extension de réseau électrique et des travaux d'extension de réseau d'éclairage public.
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter l'engagement des travaux auprès du Syndicat Départemental d'Energie 35
- d'**AUTORISER** le Président à signer tout document s'y rapportant.

**7. Travaux d'extension, restructuration et aménagement intérieur de l'office de tourisme de Paimpont :  
avenant au lot n°9-Plafonds suspendus**

*Vu les articles R.2194-2 et suivants du code de la commande publique*

Monsieur le Vice-président en charge du patrimoine communautaire et de la mutualisation rappelle à l'assemblée que la 1<sup>ère</sup> phase de travaux d'extension de l'office de tourisme arrive à son terme. Il convient à ce stade de procéder à des adaptations techniques.

Il vous est proposé la passation d'un avenant pour le lot n°09-Plafonds suspendus dont l'entreprise SOQUET (MERDRIGNAC) est titulaire.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- Suppression de la prestation fourniture et pose d'une trappe d'accès aux combles, soit – 185,00 € HT
- Fourniture et pose de 11 m<sup>2</sup> de plafonds suspendus dans le local réserve, soit + 255,30 € HT

Il vous est proposé la passation d'un avenant n°1 pour un montant en plus-value de 70,30 euros hors taxes. Le montant initial du marché du lot n°9 de 3 700,00 euros hors taxes serait modifié à 3 770,30 euros hors taxes après avenant n°1, soit une augmentation de 1,90 %.

Ces modifications aux travaux représentent une diminution globale (avenants validés en séances du 22/02/2021, du 29/03/2021 et du 26/04/2021) de 0,49 % soit -2 638,09 euros hors taxes pour un montant initial de 539 837,22 € euros hors taxes (hors mission CSPS, mission CT, mission de maîtrise d'œuvre).

13

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

- d'**AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°1 au lot 9-Plafonds suspendus concernant les travaux d'extension de l'Office de Tourisme à Paimpont, aux conditions ci-dessus exposées.

## DELEGATION AU PRESIDENT

Monsieur le Président informe que, depuis le 26 avril 2021, il a, conformément à la délégation reçue du Conseil communautaire par délibération du 17 mai 2016, signé les pièces suivantes :

### Décisions prises par délégation depuis la dernière séance du conseil communautaire

N° DP	Date	Organisme	Objet	Montant	Délégation
2021_68	01/03/2021	ADAV	Marché DVD 2021-2023 pour le réseau des médiathèques	15 000 €	Marchés inférieurs à 90 000 € HT
2021_69	09/04/2021	SDE 35	Convention de travaux d'extension d'éclairage public PA Les Noës	13 505,52 €	convention
2021_70	19/04/2021	Union Européenne (FEADER)	Aide financière pour l'étude Effinature sur l'îlot du Chatelet	20 960 €	convention
2021_71	28/04/2021	SO HO   CONSEIL ET DESIGN	Mission de conseil en communication pour la Communauté de communes de Brocéliande Avenant pour commande de l'option 1- Rédaction du cahier des charges pour la refonte de la charte graphique	560 €	Marchés inférieurs à 90 000 € HT
2021_72	30/04/2021	Cabinet LEXCAP	Permis d'aménager de l'îlot du Châtelet - Recours devant tribunal Administratif de Rennes		Action en justice (défense)
2021_73	03/05/2021	FGDON	Convention pour la mise en place d'un programme de lutte contre les frelons asiatiques		Convention
2021_93	04/05/2021	SMICTOM CO	Convention relative à la mise en oeuvre du programme "Territoire Economie en Ressource"	4 333 €	Convention
2021_94	13/04/2021	Eureka Emploi Services	Entretien sentiers randonnées	14 460 €	Marchés inférieurs à 90 000 € HT
2021_95	07/05/2021	Brocéliande Sérigraphie	Sacs Réseau Médiathèques	1 750,64 €	Marchés inférieurs à 90 000 € HT
2021_96	18/05/2021	Techni Pro Services	Remplacement louchets aérateur	1 590 €	Marchés inférieurs à 90 000 € HT
2021_97	18/05/2021	Pôle ESS (BRAS)	Permanences Maison Communautaire Associations Semestre 2	1 693 €	Marchés inférieurs à 90 000 € HT

Il fait également état des déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) signées sur la période du 26 avril au 31 mai 2021.

## INFORMATIONS DIVERSES

Séance levée à 21h35

Vu et adopté,  
La secrétaire de séance,  
Audrey GRUEL

*Audrey GRUEL*  
*AG*

Le 04 juin 2021  
Le Président  
Bernard ETHORÉ



**Brocéliande**  
Communauté de Communes  
Conquérants d'Avenir

*B. Ethoré*